



MAIRIE D'ARS EN RE
Monsieur le Maire
24, place Carnot
17590 ARS EN RE

Aux Portes-en-Ré, le vendredi 27 juillet 2018.

Objet : « Radioscopie 2018 » de la commune d'Ars-en-Ré et questions à Monsieur le Maire

Copie numérique : Monsieur Michel JAUFFRAIS – Premier Adjoint

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-jointe la version la plus récente de notre « Radioscopie 2018 » de la situation financière de la commune d'Ars-en-Ré.

Pour information ce document, réalisé cette année pour les cinq communes du Canton Nord de l'Île de Ré et pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, selon le modèle établi à l'origine par les fondateurs de notre association, reprend les principaux indicateurs financiers que nous avons l'habitude de suivre.

Cette étude a soulevé un certain nombre de questions et de réflexions que vous voudrez bien trouver ci-jointes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Il vous sera également possible, lors de notre Assemblée Générale du 6 août prochain, si vous y participez, de répondre à une ou deux questions de votre choix. Le temps qui nous sera compté ne nous permettant probablement pas d'envisager une intervention trop longue de votre part.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2018 » qui sera mise en ligne sur le site Internet de notre association.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires ou des demandes de précisions ou rectifications si notre document s'avérait inexact.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET

« Radioscopie 2018 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune d'Ars-en-Ré

Question n°1 :

Les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement que nous avons calculés sont satisfaisants mais indiquent qu'elles sont systématiquement sous-évaluées.
Pour quelle(s) raison(s) ?

Question n°2 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés ne sont pas bons.
Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs ?

Question n°3 :

Si on excepte l'incident de 2016, les marges brutes d'autofinancement et les marges nettes d'autofinancement de la commune baissent régulièrement depuis 2012 et seraient même en très fort recul en 2018.
Comment pensez-vous y remédier ?

Question n°4 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement ?

Question n°5 :

Ne craigniez-vous pas la convergence, lente mais progressive, des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement ?
Ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, a *minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°6 :

Avez-vous initié, notamment dans l'optique de l'éventuelle réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°7 :

En matière de fiscalité des particuliers : avez-vous une politique préétablie, pour les années à venir, de gestion de l'évolution des taux des contributions locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties) ?

Question n°8 :

En matière de fiscalité des professionnels : pensez-vous qu'elle est satisfaisante ?

Question n°9 :

Pensez-vous que l'existence de la zone artisanale actuelle et du marché, sur la commune d'Ars-en-Ré, soit des atouts nécessaires et suffisants pour son avenir économique ?

Question n°10 :

La hausse globale des charges de personnel et des services extérieurs, notamment l'article « 611- Contrats de prestations de services », a fait « déraiper » les charges courantes de fonctionnement comparativement à l'inflation.

Quelles évolutions envisagez-vous pour les années à venir à la lumière, notamment, des prévisions budgétaires de 2018 ?

Question n°11 :

Si les charges de personnel représentent une part élevée mais à peu près stable des charges courantes de fonctionnement, depuis 2012 elles représentent une part croissante des recettes réelles de fonctionnement.

Ne pensez-vous pas que ce soit un mauvais indicateur sur lequel il serait nécessaire d'agir ?

Question n°12 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune d'Ars-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°13 :

Pensez-vous poursuivre la politique de modération actuelle en matière de subventions aux associations ?

Question n°14 :

Pour quelle raison, la somme inscrite dans le Compte Administratif de 2017 à l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », soit 30 160 €, est en décalage avec les informations portées à l'annexe IV B1.7 ?

Question n°15 :

L'endettement de la commune d'Ars-en-Ré est plutôt modéré, et en décroissance régulière. Comment voyez-vous l'évolution de cet endettement dans les années à venir ?

Question n°15 :

Nous constatons des décalages systématiques entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et, d'une part, l'endettement publié par la Direction Générale des Finances Publiques sur le site Internet reprenant les comptes des collectivités locales (<https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex.jsessionid=4FA77AB5C06D3F3B7C1BC34E54BE04A7?flowId=accueilcclloc-flow>) et, d'autre part, l'endettement que nous recalculons. Comment expliquez-vous ces décalages ?

Question n°16 :

Les pourcentages de réalisation des recettes réelles d'investissement que nous avons calculés sont très hétérogènes.

Comment expliquez-vous ces variations d'une année sur l'autre ?

Question n°17 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles d'investissement que nous avons calculés ne sont pas bons.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs ?

Question n°18 :

Avez-vous un plan d'investissement à long terme ? Dans l'affirmative, quel est-il et quel(s) objectif(s) devrait-il permettre d'atteindre ?

Question n°19 :

Le fonds de roulement de la commune a crû fortement entre 2011 et 2014 jusqu'à un niveau très confortable, avant de décroître, tout aussi fortement. Il demeurerait, malgré tout, à un niveau élevé fin 2016.

Quel regard portez-vous sur cet indicateur ?

Question n°20 :

Nous vous imaginons soucieux de l'avenir de la commune d'Ars-en-Ré et de ses habitants : quels sont, selon vous, les principaux défis à relever pour cela ?